

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 24
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20261005-DCM_2026_10_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 05 octobre 2026

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
en Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

PRESENTS : André GACHET, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Laurent BRUYERE, Sandrine GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENTS : Sébastien DE ARAUJO, Jean-Philippe PELLEGRIN, Christelle MELI, Grégoire GRANGER.

POUVOIRS : Sébastien DE ARAUJO à Magali ROUCHON, Jean-Philippe PELLEGRIN à Sandrine GRANGER, Grégoire GRANGER à Laurent BRUYERE.

SECRETAIRE : Florence PICHON.

Délibération n°2026 10 08

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2026.

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à l'établissement d'un état comportant la liste des bénéficiaires avec pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention attribuée pour l'année en cours,

Vu la délibération n°2026_10_07 du 05 octobre 2026 ayant pour objet l'approbation du règlement d'attribution de versement des subventions communales aux associations,

Considérant l'examen des demandes de subvention présentées par les associations en séance de la commission « vie associative, développement culturel et sportif » en date du mardi 22 septembre 2026,

Considérant que les activités conduites par les associations demandeuses sises à Saint-Romain-le-Puy sont d'intérêt communal et qu'elles contribuent au rayonnement de la commune,

Considérant la présence au sein du conseil municipal de membres de bureaux d'associations qui sont : Madame Martine MEILLIER (Tennis) et Monsieur André GACHET (pour une proximité avec certaines associations),

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de voter l'attribution de ces subventions par une délibération globale récapitulant l'ensemble des subventions versées aux associations de la commune,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes exprimés (Madame Martine MEILLIER et Monsieur André GACHET ne prenant pas part au vote) :

- approuve le versement des subventions de fonctionnement et exceptionnelles suivant un tableau annexé à la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026, section de fonctionnement, chapitre 65, article 65748,
- autorise le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au versement de ces subventions.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy,
le 06 octobre 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Florence PICHON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 09.10.2026
Publié ou Notifié
le : 09.10.2026

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

Type	Nom Association	Année 2026 Montant subvention allouée en euros
Sportive, Fonctionnement	Judo club	300
Sociale, Exceptionnelle	Saint Romain Solidaire	650
Culturelle, Fonctionnement	Octan	250
Sportive, Fonctionnement	Billard Club	50
Culturelle, Fonctionnement	Histoire et Patrimoine	500
Sportive , Fonctionnement	Krap's System	200
Culturelle, Fonctionnement	Aldebertus	1500
Sociale, Fonctionnement	Sou des écoles	350
Sportive, Fonctionnement	Tennis club du pic	1800
Sportive , Fonctionnement	Avenir Saint Romain	3000
Exceptionnelle	Avenir Saint romain	2000
Restauration	Avenir Saint Romain	600
Sociale, Fonctionnement	FNACA	200
Culturelle, Fonctionnement	Mélodie du Prieuré	200
Sportive, Fonctionnement	FCI	1700
Sportive, Exceptionnelle	FCI	2000
Sportive, Fonctionnement	Artissimo	2000
Culturelle, Fonctionnement	Comité des fêtes	1000
Scolaire	Extramuros (école élémentaire)	6000

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20261005-DCM_2026_10_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

Scolaire	Coopérative scolaire école maternelle	2000
Restauration	Sapeur pompier saint romain le puy	600
Exceptionnelle	Fraternelle laïque (Challenge de la municipalité 14 aout)	250
Total		27150